

Fille de la Sagesse, qui avait passé, à Brest, les terribles années de la Révolution, travailla encore, pendant plus d'un demi-siècle, à procurer la gloire de Dieu, le bien du prochain et le salut de son âme ; c'était la vénérable Sœur Aldegonde, morte à Saint-Laurent, le 13 octobre 1856, âgée de 92 ans, dont 70 de profession. Elle s'est endormie dans le Seigneur, sans maladie, sans agonie.

Nous terminerons ce que nous avons à dire ici des Sœurs de Brest, en proclamant qu'elles se sont montrées de dignes Filles du Vénérable P. de Montfort, et qu'elles ont bien mérité de leur Congrégation tout entière. Elles ont également bien mérité de Dieu, qui a déposé maintenant sur tous leurs fronts la couronne immortelle, et qui n'a point cessé, depuis, de répandre ses plus abondantes bénédictions sur les Sœurs qui leur ont succédé jusqu'à ce jour, dans la même ville et dans les mêmes emplois, et chez lesquelles on a toujours remarqué l'union la plus intime, le dévouement le plus généreux, la régularité la plus exemplaire, sans parler de toutes les autres vertus qui sont partout l'apanage des Filles de la Sagesse.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENTS DES FILLES DE LA SAGESSE A ANGOULÊME, CARENTAN
ET CHATEAU-LARCHER, PENDANT LA RÉVOLUTION.

L'histoire des établissements de la Sagesse, pendant la Révolution, est à peu près toujours la même. Partout les Sœurs ont fait éclater les plus sublimes vertus, au milieu de la persécution ; partout elles ont refusé le serment inique qui leur était demandé ; partout elles ont été chassées indignement de leurs maisons, où elles laissaient des pauvres et des malades en pleurs et des enfants inconsolables. Nous verrons cependant que, grâce à un homme courageux, les Sœurs de Laleu, aux portes de la Rochelle, n'ont point quitté leur établissement. Il en a été de même à Tusson, dans la Charente-Inférieure : la Sœur Héliodore a passé toute la Révolution dans son petit hôpital sans y être inquiétée, ce qui fait l'éloge des habitants autant que le sien. On l'a laissée tranquillement soigner ses malades, sans lui demander le serment. On s'est contenté de prendre tout le bien de l'hôpital, qui appartenait à la Communauté par fondation.

Nous regrettons vivement que beaucoup de détails intéressants sur la conduite des Filles de la Sagesse, pendant les jours mauvais, ne soient pas parvenus jusqu'à nous ; mais nous avons l'assurance que rien n'a échappé aux regards de Celui qui voit tout, et qu'aucun mérite n'est demeuré sans récompense. D'ailleurs nous

en savons assez pour nous convaincre que la Congrégation de la Sagesse a été véritablement admirable à l'époque fatale dont nous parlons. Ce que nous avons raconté pourrait suffire pour nous donner cette conviction ; mais il nous reste encore beaucoup de choses à dire pour la gloire de Dieu et l'édification de ceux qui liront ces pages. Nous allons rapporter, dans ce chapitre et dans les suivants, ce qui s'est passé de plus important en divers établissements de la Sagesse, que nous placerons dans l'ordre alphabétique.

ANGOULÊME.

L'établissement de charité d'Angoulême était fondé depuis 1751. On y avait placé tout d'abord les Sœurs Sainte-Thècle, Sainte-Luce et Saint-René. Elles étaient chargées de visiter les pauvres malades de la ville et des faubourgs, et de leur fournir des remèdes et du bouillon. Elles furent parfaitement reçues de la population ; mais elles eurent à souffrir de la part des médecins, qui leur intentèrent un procès, sans pouvoir réussir dans leur projet. Au moment de la Révolution, les Sœurs étaient au nombre de trois, Sœur Saint-Pie, Supérieure, Sœur Saint-Donatien et Sœur Sainte-Mélitine. Par leurs vertus et tout le bien qu'elles faisaient, elles s'étaient attiré l'estime et l'affection de toute la ville. La persécution allumée contre l'Église, le clergé et les Congrégations religieuses, ne devait cependant pas manquer de les atteindre. Plusieurs fois on leur demanda le serment ; toujours elles le refusèrent avec courage. Néanmoins elles furent obligées de quitter leur habit religieux ; mais elles ne cessèrent point de visiter les pauvres, les malades et les prisonniers. Une maladie épidémique qui survint dans ce temps fit vivement sentir le besoin qu'on avait d'elles : aussi les laissa-t-on libre-

ment exercer leur zèle et leur charité. Elles finirent cependant par être dénoncées au comité révolutionnaire, qui les fit comparaître devant son tribunal. Elles étaient accusées de cacher les prêtres et les nobles, et de soutenir le parti des aristocrates. Elles ne le nièrent point, et on les mit en prison ; mais elles n'y restèrent que quelques jours, au bout desquels elles reprirent leurs exercices de charité.

Nous voudrions n'avoir plus rien à dire de ces trois Religieuses, qui se sont montrées si remplies de courage, de foi et de charité dans les jours de la plus affreuse tempête ; mais hélas ! nous aurons à constater plus tard leur chute profonde, au milieu du calme, quand il semblait qu'elles n'avaient plus rien à craindre.

CARENTAN.

L'affection des habitants de Carentan pour les Filles de la Sagesse n'empêcha point qu'on les mit en état d'arrestation, sur le refus qu'elles firent de prêter serment. Les pauvres, en les voyant partir, jetaient des cris de détresse. « Nous perdons nos bienfaitrices, disaient-ils ; nous perdons nos mères, nous perdons tout. » Ils ne se trompaient pas. On mit à l'hôpital, pour remplacer les Sœurs, des personnes séculières, lesquelles eurent bientôt pillé et dévasté tout ce qu'il y avait dans la maison. On fut obligé de renvoyer les pauvres qui y étaient à demeure, parce qu'on ne pouvait plus les nourrir. Les malades y manquaient des choses les plus nécessaires.

Quant aux Sœurs, elles continuèrent à édifier, dans la prison, par leur patience et leur piété, comme elles l'avaient fait au milieu de leurs emplois, par leur zèle, leur charité, leur dévouement. Elles se préparaient ainsi

à faire pour Dieu tous les sacrifices que l'on pourrait exiger d'elles, même celui de la vie. On vint en effet leur annoncer qu'elles étaient condamnées à mort ; on leur fit même connaître le jour de l'exécution ; il était fixé. Cette terrible nouvelle ne troubla point ces pieuses Religieuses, qui n'avaient pas de plus grand désir que d'être unies dans le ciel à leur divin Epoux. Elles se préparèrent donc à leur dernier moment avec une nouvelle ferveur. Mais tandis que, dans le calme et dans la prière, elles se disposaient à consommer leur sacrifice, il arriva en grande hâte un courrier extraordinaire, chargé de dépêches de la part du Gouvernement, qui ordonnait de suspendre les exécutions. Un changement si subit fut occasionné par la mort de Robespierre.

Les Sœurs ne tardèrent pas à recouvrer leur liberté. Les administrateurs de l'hôpital les y firent rentrer aussitôt ; on ne pouvait se passer d'elles. Les pauvres qui avaient été obligés de s'éloigner furent rappelés. Mais comment leur donner le nécessaire ? on manquait de tout. L'hôpital avait été tellement dévasté qu'il n'avait plus que les murailles. Les Sœurs elles-mêmes étaient réduites à coucher sur la paille. Une personne charitable leur donna un âne avec lequel elles allaient, chaque jour, dans les campagnes voisines, chercher de la nourriture et des vêtements pour les pauvres. Pour elles, elles se contentaient d'un peu de pain noir. Quand on leur donnait par charité quelques provisions, pour les empêcher de manger toujours du pain sec, elles se hâtaient de les distribuer à leurs pauvres et à leurs chers malades. Au milieu de tant de privations, elles vivaient heureuses et contentes, donnant l'exemple de toutes les vertus, et particulièrement d'une humilité profonde et d'une charité sans bornes. Aussi la Supérieure, Sœur Saint-Martial,

morte en odeur de sainteté, en 1809, emporta-t-elle avec elle les regrets unanimes des pauvres, de l'administration et de toute la ville.

CHATEAU-LARCHER.

Ce fut au mois d'août 1770 que les Filles de la Sagesse prirent le gouvernement de l'hôpital de Château-Larcher ; et les trois Sœurs qui le commencèrent s'y trouvaient encore au moment de la Révolution : c'étaient les Sœurs Saint-Michel, Supérieure, Sainte-Thérèse et Sainte-Bibiane. Il est impossible de dire tout le bien que ces trois pieuses Religieuses ont fait aux habitants de Château-Larcher, surtout aux malades, aux pauvres et aux petites filles, auxquelles elles faisaient la classe. Aussi, jouissaient-elles de l'estime et de l'affection de tout le monde.

La Révolution ayant éclaté, elles furent obligées de fuir et de se cacher. Elles se retirèrent dans une profonde caverne, à une petite distance du bourg. Ne voulant pas entièrement abandonner quatre malades qu'elles avaient à l'hôpital, elles les confièrent à leur infirmier, homme fidèle et dévoué, qui les transporta, la nuit, dans son domicile. Son épouse, non moins fidèle et dévouée que lui, partageait les soins qu'il fallait donner à ces malheureux. Le nom de cet homme mérite d'être conservé ; il s'appelait Jacques Bachard.

Les Sœurs ne restaient que le jour dans leur caverne ; le soir venu, elles en sortaient pour aller adorer le Saint-Sacrement qu'elles avaient laissé à l'hôpital. Après avoir passé la nuit auprès du tabernacle, elles rentraient, avant l'aube, dans le lieu de refuge qu'elles avaient choisi, repaire ordinaire des renards, des blaireaux, des belettes et des serpents. Cette caverne est d'une très-grande pro-

fondeur. Creusée par la nature dans de monstrueux rochers, elle était couverte de ronces et d'épines et enveloppée d'un bois touffu. Les Sœurs ne purent demeurer longtemps cachées au fond de cet antre sauvage. Jacques Bachard allait les chercher, le soir, et il les reconduisait, le matin, en leur portant un peu de pain pour la journée. On s'aperçut de ces allées et venues fréquentes, et on en conclut que les Sœurs étaient cachées dans le voisinage. Celles-ci, ayant été informées de ce que l'on disait à leur sujet, passèrent la nuit en prière, demandant à Dieu les lumières et la force dont elles avaient besoin, et se décidèrent à reprendre leurs fonctions; mais ce ne fut pas sans crainte et sans alarmes.

Deux prêtres se trouvaient dans ce lieu, le curé de la paroisse, qui avait eu le malheur de prêter le serment, et le fondateur même de l'hôpital, M. Gaspard de Cressac, prieur commendataire du prieuré de Bernay, et chanoine de l'église royale et collégiale de Sainte-Radegonde, à Poitiers. Celui-ci habitait ordinairement le château dit du *Vieux-Marnay*, dans la paroisse de ce nom, près de Château-Larcher. On le croyait émigré, mais il se tenait caché dans le voisinage. Quand il eut appris que les Sœurs étaient rentrées à l'hôpital, il y vint, un soir, pour leur dire la Messe, à minuit. Il les confessa, leur donna la communion et consomma les saintes Hosties qui restaient encore dans le tabernacle. Il continuait à dire la Messe, pendant la nuit, tantôt dans un village, tantôt dans un autre, et les Sœurs avaient le bonheur d'y assister et de communier.

Le curé constitutionnel fut fort mécontent de ne pas voir les Religieuses de l'hôpital assister à sa Messe, et il soupçonna qu'on venait la leur dire chez elles. De concert avec la municipalité de Château-Larcher qui

était mauvaise, il résolut d'enlever à la chapelle les ornements et les vases sacrés, sous prétexte de les mettre en sûreté. Après une longue et minutieuse recherche, les différents objets qui servaient au culte furent trouvés et emportés. Heureusement que les administrateurs de l'hôpital étaient membres de la municipalité de Vivonne, qui était animée des meilleurs sentiments. Cette municipalité, dont faisait partie un ami des Sœurs, M. Desbois, ancien juge de paix et maire de Vivonne, se plaignit, auprès du Conseil général du département de la Vienne et du Directoire de Poitiers, de la conduite des habitants de Château-Larcher. Cette plainte fut entendue, et deux commissaires envoyés par le Directoire obligèrent le curé et le maire, détenteurs des objets enlevés à l'hôpital, à les remettre entre les mains de la Supérieure. Celle-ci, prévoyant de grandes persécutions, crut qu'il était prudent de s'éloigner. L'humiliation que venaient de subir le curé constitutionnel, le maire et tout le conseil municipal, ne pouvait manquer de les rendre encore plus hostiles que jamais. Elle pria donc les deux commissaires de prendre l'établissement sous leur sauvegarde. Elle leur en remit les clefs, et elle se retira à l'hôpital des Incurables de Poitiers, emmenant avec elle la seule malade qui se trouvait alors à la maison.

Nous verrons plus tard comment la Sœur Saint-Michel partagea le triste sort des Sœurs des Incurables, et les accompagna en prison et au carcan. Nous allons dire un mot maintenant de son retour à Château-Larcher. La persécution avait commencé de bonne heure dans cette localité, elle y cessa aussi plus tôt qu'ailleurs. Les Religieuses, qui avaient fait tant de bien dans la paroisse, ne tardèrent pas à y être rappelées. C'est une joie pour nous en même temps qu'un devoir de citer les lettres écrites à

la Sœur Saint-Michel par la municipalité de Vivonne et les habitants de Château-Larcher, pour l'engager à rentrer au plus tôt dans l'hôpital qu'elle avait quitté ; ces lettres font trop d'honneur et aux Filles de la Sagesse et à ceux qui les ont signées pour être laissées en oubli.

La première est sous la date du 28 janvier 1797.

« Vivonne, 9 Pluviose, an 5 de la République.

« L'administration municipale du canton de Vivonne à la citoyenne Sœur Saint-Michel.

« Citoyenne,

« Cette administration vient de prendre un arrêté par lequel elle vous invite, au nom de l'humanité, à revenir prendre les pieuses et honorables fonctions que vous exercez avec tant d'exactitude dans la commune de Château-Larcher. Les ordres sont donnés pour faire dans l'hospice dudit lieu toutes les réparations qu'il exige, et les arrangements nécessaires pour vous y recevoir. Nous désirons que la Sœur Sainte-Thérèse vous accompagne. Aussitôt votre arrivée, nous vous indiquerons les administrateurs que nous avons nommés, et que vous verrez sans doute avec plaisir. Nous croyons également devoir vous assurer que vous jouirez d'une tranquillité parfaite, comme de la confiance qu'à juste titre vous méritez.

« Salut et fraternité. Desbois et compagnie. »

Voici une autre lettre de la même municipalité, en date du 11 février 1797 :

« Citoyenne,

« Nous nous empressons de vous dire que nous vous

verrons avec une bien douce satisfaction reprendre l'exercice de vos anciennes et pieuses fonctions, en soulageant les pauvres ; que vous pouvez même vous adjoindre deux autres Sœurs ; que nous vous autorisons à prendre avec vous une fille de peine, qui sera payée sur les revenus de l'hôpital ; que vous y serez les unes et les autres nourries et entretenues tant en santé qu'en maladie ; que vous y jouirez de la confiance qu'à juste titre vous méritez, et de tous les égards qui vous sont légitimement dus. Daignez, nous vous en prions, nous fixer le jour que vous nous ferez le plaisir de vous rendre à Château-Larcher, afin que nous fassions disposer les choses de façon à pouvoir vous envoyer chercher d'une manière digne de vous.

« Salut et fraternité. Desbois et compagnie »

Les habitants de Château-Larcher se réunirent à leur tour pour écrire à la Sœur Saint-Michel la lettre suivante qui porte un trop grand nombre de signatures pour que nous les relations ici :

« Les habitants de Château-Larcher à la citoyenne Sœur Saint-Michel.

« Citoyenne,

« Nous réclamons, avec toute la confiance dont vous êtes digne, votre ancien gouvernement pour nos pauvres et nos infirmes, et vos soins généreux pour nos enfants qui, dans ce moment-ci, et depuis votre départ, sont sans éducation. Votre vertueuse compagne, Sœur Sainte-Thérèse réunie à vous, augmenterait notre satisfaction, avec d'autant plus de justice qu'elle reviendrait votre coopéra-

trice dans les peines du gouvernement confié à vos soins.

« La déclaration que vous avez faite en notre faveur, après les orages et les tempêtes que vous avez éprouvés, comme tant d'autres, nous sont un garant de votre grandeur d'âme et de votre attachement pour nous, habitants de Château-Larcher.

« Les vents apaisés, la mer devient plus tranquille, et les vaisseaux qu'elle porte sont moins agités. Que cela vous fasse entrevoir que, si vous daignez répondre à notre invitation, vous serez, à n'en pas douter, sous la protection et sûreté de tous les honnêtes gens de notre commune, qui très-certainement ne seront pas dominés par quelques malveillants, dont la tête insolente et orgueilleuse ose s'élever.

« Venez, nous vous attendons avec impatience ; nous vous recevons avec un grand plaisir ; nous vous prions de nous faire un mot de réponse.

« Nous espérons de vous toute satisfaction, et nous sommes avec le plus profond respect,

« Vos concitoyens, les habitants de Château-Larcher. »

La Sœur Saint-Michel, à moins d'une impossibilité absolue, ne pouvait manquer de se rendre à de si pressantes et de si touchantes sollicitations. Elle n'avait pas besoin d'ailleurs de tant d'instances pour reprendre le chemin de Château-Larcher, qu'elle n'avait quitté qu'avec un grand déchirement de cœur. Ce fut dans le courant de 1797 qu'elle rentra dans son pauvre et cher hôpital, accompagnée de la Sœur Saint-Fulgence, en attendant la Sœur Sainte-Thérèse, qui arriva peu de temps après.

Il est impossible de décrire la joie qu'exprimèrent les

habitants à l'arrivée de cette courageuse Fille de la Sagesse que ses souffrances et toutes ses épreuves leur avaient encore rendue plus chère. On alla à sa rencontre à plus d'une lieue, et on alluma, le soir, un grand feu de joie en présence de toute la population réunie, pour célébrer le retour de celle que tous regardaient comme leur mère.

La Sœur Saint-Michel avait alors 60 ans, et elle vécut encore 18 ans, étant morte le 4 novembre 1815. Bien que, dans ses dernières années, son intelligence eût considérablement baissé, et qu'elle fût atteinte de toutes sortes d'infirmités, les habitants conservèrent toujours pour elle le même respect. Ils ne voulurent jamais la laisser partir pour Saint-Laurent. Elle finit sa carrière dans l'hôpital qu'elle avait dirigé pendant 45 ans. Ses funérailles se firent avec toute la magnificence possible, en présence de sept Filles de la Sagesse, de tous les prêtres des alentours et d'une foule immense.

La joie des habitants de Château-Larcher avait été rendue complète par l'arrivée de la Sœur Sainte-Thérèse, qu'ils aimaient et respectaient presque à l'égal de la Supérieure. En quittant leur hôpital, elle s'était rendue à Saint-Laurent. Elle fut envoyée bientôt à Vezins pour y soigner les malades et les blessés, qui y étaient restés en grand nombre, après une bataille. Elle passa la Loire avec l'armée vendéenne, qu'elle fut obligée de quitter, lorsqu'elle fut mise en déroute. Ne pouvant rentrer dans la Vendée, elle se décida à regagner son pays natal. Elle s'abandonna à la Providence, et, avec des difficultés sans nombre, elle arriva enfin à Malestroit, lieu de sa naissance. Sa famille la reçut avec bonheur. Elle resta là près de 6 ans, faisant tout le bien possible. Dans cet intervalle, elle eut la douleur de perdre son père, une sœur qui laissait orphe-

line une petite fille de 11 ans, et plusieurs autres membres de sa famille.

Dès que le calme commença à se rétablir, le Supérieur général, sachant où elle était, lui écrivit, pour lui dire de revenir à Saint-Laurent. Elle y amena la petite orpheline, qui fut placée au pensionnat que l'on venait d'établir. Elle y fit sa première Communion. A 16 ans, elle entra au noviciat, et fut admise à la profession, le 17 juillet 1806, sous le nom de Sœur Saint-Sulpice. La Sœur Thérèse fut renvoyée à Château-Larcher, avec son ancienne Supérieure, au milieu d'une population qui l'appelait de tous ses vœux. Elle y est morte, en 1820, en sorte qu'elle y est restée 50 années, en retranchant cependant de ce nombre les années d'absence, pendant la Révolution.

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENTS DES FILLES DE LA SAGESSE A COGNAC, DINAN,
JOSSELIN ET LALEU, PENDANT LA RÉVOLUTION.

COGNAC.

A Cognac, comme partout ailleurs, les Filles de la Sagesse étaient aimées et respectées des habitants : aussi firent-ils tout ce qu'ils purent pour les conserver le plus longtemps possible. Elles y étaient quatre : Sœur Sainte-Suzanne, Supérieure, Sœur Saint-Timothée, Sœur Saint-Fulgence et Sœur Saint-Paulin. Elles continuèrent à porter leur costume religieux jusqu'à ce que, le 9 octobre 1792, on vint leur intimer officiellement l'ordre de le quitter. L'administration, qui désirait les voir se conformer promptement à cet ordre, afin de les conserver, leur fournit une somme de 400 francs qu'elles pouvaient employer à se procurer des vêtements convenables. A dater de ce moment, on ne les nomma plus que par leur nom de famille. Néanmoins la Supérieure continua à signer les reçus de son nom de religion, et entre elles elles conservaient également leur premier nom.

Malheureusement l'administration de l'hospice fut changée, et confiée à des hommes aussi hostiles aux Sœurs que les autres leur étaient favorables. On voulut exiger d'elles le serment, qu'elles refusèrent constamment de prêter. Plusieurs fois on les fit comparaître au district, pour leur arracher ce serment, mais toujours inutilement.